

Assemblée nationale
XIII^e législature
Séance du jeudi 14 mai 2006
Présidence de M. Marc Laffineur

Accords internationaux relatifs aux flux migratoires

Discussion de quatre projets de loi adoptés par le Sénat

Extrait du journal officiel

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de quatre projets de loi autorisant la ratification d'accords relatifs aux flux migratoires, respectivement avec la Tunisie, le Sénégal, le Congo et le Bénin (n^{os} 1329, 1328, 1327, 1326).

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le 17 février dernier, les députés SRC de la commission des affaires étrangères avaient, par la voix de François Loncle, souhaité un examen en séance publique de quatre accords relatifs à la gestion des flux migratoires et au co-développement. Ces accords, inscrits à notre ordre du jour ce matin, concernent, par ordre alphabétique, le Bénin, le Congo Brazzaville, le Sénégal et la Tunisie. Ils posent tous les quatre une question de portée générale qui dépasse le cas particulier de ces pays.

La mondialisation a multiplié les contacts et les échanges ; les marchandises, les services, mais aussi les hommes en sont de plus en plus affectés. Si ces mouvements croisés favorisent souvent le développement, ils sont aussi à l'origine de déséquilibres. Nous sommes les uns et les autres interpellés, comme responsables politiques et comme citoyens.

L'identification des questions posées par la mondialisation des mouvements humains ne pose pas de problème particulier ; la réalité en impose le constat. Les pays en développement exportent les éléments souvent les plus dynamiques de leur population en mal de travail ou de survie. Le phénomène est ancien et universel. Hier, et jusque dans les années cinquante, des millions d'Européens ont déferlé sur l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, poussés par la faim, le chômage et la misère. Aujourd'hui, des centaines de milliers de Centraméricains et de Mexicains ont émigré aux États-Unis, et des centaines de milliers d'Africains tentent leur chance en essayant de se faire une place en Europe.

Les réponses apportées, en revanche, diffèrent. Certains privilégient la contention, la construction de murs virtuels, maritimes, ou de barbelés, les solutions militaires et policières. Cette voie-là est celle que préfèrent les forces les plus conservatrices, de droite et d'extrême droite. Elle fait du migrant un délinquant. Depuis 1986, et à chaque alternance, les gouvernements conservateurs ont multiplié les lois Maginot, les machines juridiques à refouler les hommes du sud, à l'exception notable de ceux qui, occupant des fonctions d'autorité, agissent en prédateurs pour leurs peuples et ont toute latitude pour investir chez nous le fruit de biens plus ou moins bien acquis.

Les socialistes, avec d'autres, mettent l'accent sur la nécessité de prendre le problème dans sa globalité, de traiter non seulement le ressac négatif des migrations, mais aussi d'en tarir la source. Cela ne peut se faire que dans un dialogue qui place sur un pied d'égalité les pays du nord et les pays du sud, les pays récepteurs et les pays émetteurs de flux humains. Or les accords qui nous sont proposés aujourd'hui sont inégaux et déséquilibrés. Ils s'inscrivent dans une logique policière de contention, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et répondent sans doute à des engagements électoralistes. Je note qu'ils viennent en discussion alors que le ministre de l'identité nationale écarte des centres de rétention administrative la Cimade, organisation qui, depuis la Deuxième guerre mondiale, mène une action exemplaire et reconnue auprès de populations déplacées.

Avec ces accords et cette dernière décision, le Gouvernement et sa majorité répondent aux vœux de la fraction la plus droitière de leur électorat. Les députés socialistes ne sauraient donc approuver les conventions soumises à l'appréciation de l'Assemblée nationale ce matin ; c'est pourquoi ils voteront contre.

L'esprit des lois est toujours un fil conducteur éclairant. Quel est celui des textes d'aujourd'hui ? Répondent-ils au souci du développement et du co-développement, lequel est en effet mentionné dans le titre, mais de manière floue, après l'expression de « gestion de flux migratoires » ? Certes pas : le lien de causalité ainsi établi est révélateur d'une pensée et d'une volonté de conditionner la coopération française avec les pays en développement au fait qu'ils acceptent refoulements et expulsions. L'aide est ainsi conçue comme un moyen complémentaire de la police de l'air et des frontières. Il y a longtemps que la majorité en est convaincue.

De vieux souvenirs gaulliens avaient, jusqu'en 2007, empêché l'irréversible ; cette source historique est restée active jusqu'à la fin du dernier quinquennat. En 2007 – hélas ! – Nicolas Sarkozy a rompu avec l'héritage de la décolonisation, laquelle, entamée sous la IV^e République, s'est poursuivie sous la V^e. Dans la lignée de la proposition de loi visant à réhabiliter la colonisation et la sujétion des Africains à des migrants européens et français, proposition défendue par le groupe UMP, Nicolas Sarkozy a imposé une rupture philosophique. La préférence nationale a pris le dessus sur toute autre considération.

Le chef de l'État a voulu un ministère insolite, dit de l'identité nationale, qui fut perçu à l'étranger comme un signal d'agressivité à l'égard des plus faibles, alors qu'étaient réservées aux plus forts les normes idéologiques d'un occident incarné par l'OTAN. Ce ministère de l'identité nationale est venu coiffer l'aide aux pays d'Afrique, le ministère de la coopération étant rayé d'un trait de plume et, avec lui, une politique et une conception du rapport à l'Afrique.

Cette disgrâce a été publiquement validée et revendiquée le 26 juillet 2007 à Dakar par Nicolas Sarkozy, qui déclarait devant des étudiants sénégalais : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. [...] Dans [son] imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. [...] Jamais il ne s'élance vers l'avenir. » « Le problème de l'Afrique », poursuivait Nicolas Sarkozy, « c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance. » Cette accumulation de perles, dont je pourrais continuer l'énumération, serait amusant... si elle ne provenait de celui qui a la responsabilité exécutive de la France, même si l'on invoque aujourd'hui l'inexpérience d'alors.

En fait que pouvait-on espérer d'un Président qui, cultivant la nostalgie du paradis perdu de l'enfance jusqu'à aller à Eurodisney (Exclamations sur les bancs du groupe UMP), veut ignorer la pesanteur de l'histoire et de la culture.

Le fil conducteur des accords soumis aux suffrages de la représentation nationale ce matin s'exprime à travers ce prisme. Mépris de l'Afrique, préférence nationale, effacement de la coopération, mise en place d'un ministère de l'identité nationale chargé de faire du chiffre et d'expulser au minimum 27 000 personnes par an, ont constitué le cadre de la négociation. Le Gabon, qui n'exporte pas de main d'œuvre hors de ses frontières, s'est prêté au jeu. Il est vrai – on a pu encore le constater ces derniers jours – qu'existent des connivences au sommet de l'État.

Dès le mois de mai 2007, le président Bongo avait été reçu à l'Élysée et, en juillet de la même année, le Président de la République française avait rendu la politesse à son homologue gabonais. De Libreville, le Président français avait reconnu, dans un entretien accordé au quotidien L'Union le 27 juillet 2007, que le Gabon permettait de montrer la voie en matière de « gestion des flux migratoires », alors qu'il n'était pas concerné. Interrogé sur le caractère insolite de la signature, le 5 juillet 2007, d'un accord de régulation des flux migratoires entre la France et le Gabon, le Président français a exprimé sa pensée de la façon suivante : « Dans le cas du Gabon il ne s'agit pas vraiment de maîtriser des flux migratoires. Le Gabon est plus un pays d'immigration que d'émigration. » CQFD !

Mes collègues socialistes ont précédemment détaillé les aspects pervers d'accords imposés par la France à ses partenaires africains ; je n'y reviens pas. La logique du pot de fer et du pot de terre, qui, sous couvert d'un zeste de subventions de la France, gardera pour la postérité la marque des accords Hortefeux, prétend contraindre un certain nombre de pays à une coopération policière contre ses propres ressortissants et ceux de pays voisins.

Le groupe socialiste, je le répète, votera contre l'adoption de ces traités inégaux ; il souhaite en outre tirer la sonnette d'alarme et inviter à la réflexion, tant qu'il en est encore temps. Le Mali refuse avec raison de signer les termes de l'accord que la France veut lui imposer ; d'autres pays feront de même.

Des puissances émergentes ont déjà contesté les éléments d'un débat que la France, longtemps soucieuse de concertation et de dialogue, est en train d'oublier. La presse, d'ailleurs, reste silencieuse sur la lettre ouverte adressée l'an dernier par les gouvernements d'Amérique latine, lettre dont je vous épargne, monsieur le président, les extraits que je voulais citer. Cette lettre nous sort de la vision médiocre et rétrograde d'une fraction ultra conservatrice de la majorité ; elle nous remet dans une perspective de longue durée, celle de l'histoire des peuples et de leur circulation, perspective qui aurait dû être le fondement de notre politique.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les propositions qui nous sont soumises ce matin. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.)